**ONZIÈME RÉUNION INTERAMÉRICAINE** OEA/Ser.K/V.14.1

**DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION** CIDI/RME/doc. 8/22 rev.1

 Du 10 au 11 novembre 2022 11 novembre 2022

 Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique) Original: espagnol

 VIRTUEL

PLAN D’ACTION CONTINENTAL DE L’ÉDUCATION

« Vers l’élaboration d’un nouveau Pacte continental de l’éducation
dans des contextes de changement »

(Adopté lors de la sixième séance plénière tenue le 11 novembre 2022 et soumis à l'examen de la Commission de style)

CONTEXTE :

Dans le contexte d’une crise sanitaire mondiale, les ministères de l’Éducation ont concentré leur travail sur la création d’un cadre d’action permettant de garantir la continuité de l’éducation aux divers niveaux du système éducatif, encourageant l’accent sur les personnes les plus touchées par de telles circonstances. C’est pourquoi les leaders et les responsables de l’élaboration des politiques publiques des États membres de l’Organisation des États Américains (OEA) ont indiqué, par le truchement de divers espaces de dialogue, que l’une des priorités pour la région est le renforcement de systèmes éducatifs résilients permettant de gérer la continuité de l’éducation dans des contextes de changement, que ce soit face à la pandémie actuelle ou face à des défis à venir de divers types pour obtenir une éducation inclusive, de qualité et équitable dans les Amériques.

CADRE GÉNÉRAL D’ACTION :

Le présent Plan d’action est construit à partir de la structure, de la composition et de la méthodologie établies dans la Déclaration continentale de l’éducation (CIDI/xxxx/22), dans le Programme interaméricain d’éducation 2022-2027 (PIE 2022-2027) ainsi que dans la résolution CIDI/CIE/RES. 1/21 « Méthodologie pour la construction de la deuxième phase du Programme interaméricain d’éducation ».

En outre, des activités plus spécifiques auront lieu par le truchement des trois groupes de travail, conformément aux domaines prioritaires et aux lignes thématiques approuvées à la Onzième Réunion interaméricaine des ministres de l’Éducation.

BUT :

Prendre des mesures destinées à réaliser les engagements pris dans la Déclaration « Vers la construction d’un nouveau Pacte continental de l’éducation dans des contextes de changement », adoptée lors de la Onzième Réunion interaméricaine des ministres de l’Éducation, tenue de manière virtuelle les 10 et 11 novembre 2022, par le biais de mesures spécifiques qui aideront à atteindre les priorités des États membres en matière d’éducation jusqu’à la tenue de la Douzième Réunion interaméricaine des ministres de l’Éducation en 2025.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET DOMAINES D’ACTION PRIORITAIRES :

Dans le cadre du processus de révision du Programme interaméricain d’éducation, au cours de la Première Réunion extraordinaire de la Commission interaméricaine de l’éducation (CIE), tenue en février 2022, les priorités du PIE 2022-2027 pour l’élaboration d’un nouveau Pacte continental de l’éducation dans des contextes de changement ont été confirmées. Lors de cette réunion, les ministères de l’Éducation ont confirmé que les mesures qui guideront la collaboration interaméricaine en matière d’éducation au cours des cinq prochaines années sont regroupées dans deux domaines prioritaires : une approche systémique pour l’élaboration de systèmes d’éducation résilients et un programme intersectoriel.

**Approche systémique pour la construction de systèmes d’éducation résilients**

À partir d’une approche systémique pour l’élaboration de systèmes d’éducation résilients, les initiatives continentales suivantes seront abordées :

* **Les 3 R après la pandémie : rétablissement, réparation et réactivation du secteur de l’éducation,** y compris le perfectionnement professionnel et la formation des enseignants; le programme de recherche en matière d’éducation et la prise en charge de personnes dans des conditions de vulnérabilité, le développement socio-émotionnel et la vie scolaire
* **Éducation numérique dans des contextes de changement :** intégration de technologies pour obtenir un programme d’éducation numérique inclusif et durable; notamment l’éducation en vue de l’atténuation des changements climatiques

**Programme intersectoriel**

Le PIE est guidé par les principes de collaboration, d’intersectorialité et d’interculturalisme. Au cours de la période entre 2022 et 2027, le programme intersectoriel sera renforcé par le truchement des initiatives suivantes :

* **Mobilité de l’éducation pour l’intégration régionale :** Inclusion de mesures associées à la mobilité des étudiants et des enseignants, reconnaissance de diplômes et de perfectionnement professionnel et de formation des enseignants, en tenant compte des politiques publiques relatives à la profession et à la formation des enseignants.
* **Éducation, travail et santé pour le développement régional :** Des sujets comme l’articulation entre politiques économiques, politiques en matière d’éducation, de santé et de travail sont inclus, pour s’attaquer aux effets de la crise et les surmonter. En particulier, la création de stratégies destinées à la promotion d’emplois pour les jeunes; la réduction du taux de chômage et de la précarité de l’emploi chez les jeunes; la facilitation de la transition entre l’école et le travail et la création de possibilités en matière d’éducation et de formation technique et professionnelle pour cette tranche d’âge, en particulier pour ceux qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité causées par la conjonction de plusieurs facteurs, comme les jeunes femmes, les jeunes porteurs de handicap, les migrants, les personnes autochtones et les personnes qui, malgré elles, n’étudient pas et ne travaillent pas non plus.
* **Promotion de milieux scolaires sains** tenant compte de styles de vie sains en ce qui concerne la normativité et la mise en œuvre; élaboration et mise en application, avec la contribution du dialogue social, de stratégies renforçant la santé et la sécurité au travail et encourageant une approche préventive comportant des campagnes de sensibilisation et d’éducation.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

Le présent Plan d’action sera mis en œuvre essentiellement par le truchement de la création d’espaces de dialogue sur les politiques publiques permettant aux États membres de partager les défis et les possibilités qui touchent la région en ce qui concerne la continuité de l’éducation; tout ceci en portant une attention particulière aux populations dans des conditions de vulnérabilité. Ces espaces de dialogue permettront également le partage de bonnes pratiques et de programmes concrets, de même que d’offres de collaboration dans le cadre des lignes thématiques envisagées dans le présent Plan d’action, lesquelles ont été adoptées par les ministres de l’Éducation dans le cadre du Programme interaméricain d’éducation 2022-2027.

Les ministres de l’Éducation ont également confié à la CIE la constitution des groupes de travail conformément aux mandats qui ont été établis comme étant prioritaires pour l’élaboration du PIE.

* Groupe de travail 1 : Approche systémique pour la construction de systèmes éducatifs résilients
* Groupe de travail 2 : Programme intersectoriel

Conformément au Règlement des commissions interaméricaines du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI), pour la mise en œuvre du Programme interaméricain d’éducation 2022-2027, les instances des Groupes de Travail précités seront choisies par la CIE.

SUIVI, ÉVALUATION ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS :

La mise en œuvre du présent Plan d’action sera dirigée par la présidence de la CIE et le bureau des groupes de travail de la CIE avec le soutien du Secrétariat technique.

Le Plan d’action envisage la participation active des États membres aux initiatives de la CIE et demande instamment au Secrétariat général de continuer à faciliter la communication entre les groupes de travail et à appuyer la mise en place d’activités, de projets et d’efforts de collaboration, de même que par le biais de la convocation et de l’organisation de vidéoconférences et de réunions *in situ*.

Finalement, et conformément à l’article 28 du Règlement des commissions interaméricaines du CIDI, les recommandations adoptées par les groupes de travail seront présentées aux séances plénières de la CIE, dans un rapport approuvé par chaque groupe de travail.

FINANCEMENT :

Conformément aux articles 39 et 40 du Règlement des commissions interaméricaines du CIDI et dans le but de financer les activités programmatiques du Programme interaméricain d’éducation 2022-2027, la CIE pourra demander au Secrétariat général d’établir des fonds spécifiques qui devront être constitués avec les contributions volontaires des États membres, des observateurs permanents près l’OEA et d’autres États membres des Nations Unies, de même que de membres associés de la Commission, d’entités publiques ou privées, nationales ou internationales, ainsi que d’autres bailleurs de fonds.

En outre, le Secrétariat général de l’OEA devra s’assurer que tous ses efforts de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du présent Plan d’action soient coordonnées afin de garantir des contacts efficaces et cohérents avec les bailleurs de fonds éventuels. Le Secrétariat général devra également tenter d’établir des partenariats appropriés et de consentir des efforts visant à collecter des fonds avec diverses organisations de développement et divers organes pertinents du système interaméricain.

CIDED00297F01